

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2024-45 : Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan _ Etablissements recevant du public et établissements employant du personnel _ Vérification d'installations et équipements techniques _ Avenant 2

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant, notamment, pour la durée de son mandat, à agir pour *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu la Décision du Président n°2020-46 du 7 juillet 2020 attribuant une mission de contrôle à l'entreprise Alpes Contrôles, Agence Sud Est Exploitation, sise 19 Rue Jean Bertin à Valence (26000), pour un montant global de 1 570,00 € HT soit 1 884,00 € TTC, telle que détaillée ci-après :

- Crèche de Visan (84820) – 150,00 € HT
- Bungalow de la déchetterie de Valaurie (26230) – 80,00 € HT
- Dessous de quai de la déchetterie de Valaurie (26230) – 200,00 € HT
- Bungalow de la déchetterie de Grignan (26230) – 80,00 € HT
- Bungalow de la déchetterie de Valréas (84600) – 80,00 € HT
- Espaces communs de la Cité du Végétal, Valréas (84600) – 350,00 € HT
- Entrée nord Espace Germain Aubert, Valréas (84600) – 180,00 € HT
- Bureaux de la CCEPPG et espaces communs en R+1, Valréas (84600) – 150,00 € HT
- Bureaux de la CCEPPG en R+2, Valréas (84600) – 300,00 € HT

Vu la décision du Président n°2021-21 autorisant la signature de l'avenant 1 à la mission de contrôle confiée à l'entreprise Alpes Contrôles, Agence Sud Est Exploitation, sise 19 Rue Jean Bertin à Valence (26000), portant sur la réactualisation des sites et équipements à vérifier, modifiant le montant global de la prestation à 1 340,00 € HT soit 1 608,00 € TTC, telle que détaillée ci-après :

- La crèche de Visan (84820) – 150,00 € HT
- Le bungalow de la déchetterie de Valaurie et le dessous de quai (26230) – 200,00 € HT
- Le bungalow de la déchetterie de Grignan (26230) – 80,00 € HT
- Le bungalow de la déchetterie de Valréas (84600) – 80,00 € HT
- Les espaces communs de la Cité du Végétal (84600) – 350 € HT
- Les bureaux de la CCEPPG et l'entrée nord Espace Germain Aubert (84600) – 480 € HT

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est propriétaire d'un nouveau bâtiment hébergeant la Micro-Crèche « Les P'tits Bouts » situé 2 place du stade à Roussas (26230), et qu'à ce titre il convient de faire réaliser tous les contrôles périodiques obligatoires inhérents à ce type d'établissement,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant 2 à la mission de contrôle confiée à l'entreprise Alpes Contrôles, Agence Sud Est Exploitation, sise 19 Rue Jean Bertin à Valence (26000), intégrant le bâtiment de la Micro-Crèche « Les P'tits Bouts » situé 2 place du stade à Roussas (26230), étant précisé que la vérification initiale s'établit au montant de 280,00 € HT et que les visites périodiques suivantes seront facturées 150,00 € HT.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 12 juin 2024

Le Président,
Patrick ADRIEN

